

**Compte-rendu de réunion :**

Date : 21 novembre 2014

Lieu : Orléans

Sujet : Observatoire des zones humides du bassin  
Loire-Bretagne – COPIL N°2

Rédigé par : *Brigitte Ruaux et Serge Gressette*

**Présents :**

Agence de l'eau Loire-Bretagne : Laurent Vienne ;  
Forum des marais atlantiques : Gilbert Miossec ;  
Fédération des Conservatoires d'espaces naturels : Pascal Danneels & Stéphanie Hudin ;  
Ecopôle : Anne Bignolas, Chargée de mission Observatoire régional de la biodiversité ;  
Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre : Brigitte Ruaux, Frédéric Breton & Serge Gressette.

**Excusé :**

Agence de l'eau Loire-Bretagne : Lucien Maman.

**Ordre du jour :**

- **Résultats de l'enquête**
- **Indicateurs : conclusions des groupes de travail**
  - Conclusions générales, communes à chaque groupe
  - Conclusions par groupe
- **Orientations pour l'année 2015**
  - Les missions des groupes de travail
  - Sites de validation des indicateurs et gestion des données
  - Communication
- **Calendrier prévisionnel**

Les pièces concernant l'ordre du jour (CR des groupes de travail du 7 et 8 octobre ; Résultats de l'enquête) ont été transmises le 14/11/2014 par mail par Brigitte Ruaux.

*En italique, les textes issus de la présentation.*

**Compte-rendu :**

Tour de table.

Introduction de Frédéric Breton sur le travail effectué depuis juin 2014 avec le réseau d'acteurs du bassin Loire-Bretagne.

- **Résultats de l'enquête**

Présentation par Brigitte Ruaux avec un rappel du questionnaire et des destinataires ainsi que les résultats.

*« La préservation de la biodiversité et de la ressource en eau sont les principaux motifs d'actions sur les zones humides. Les actions de conservation sont elles, motivées principalement par de la sensibilisation*

ou de l'information auprès des usagers ainsi que par l'inventaire des zones humides ou des espèces associées à ces milieux.

**Les suivis actuellement** mis en place sur les zones humides portent en majorité sur la végétation (composition, espèces patrimoniale, physionomie). Leur fréquence de suivi est le plus souvent quinquennale. Pour les suivis un peu moins mis en œuvre comme celui des espèces invasives, la fréquence de suivi est le plus souvent annuelle.

La récolte de données et l'analyse de ces données sont la plupart du temps réalisées en interne par les structures. Les données abiotiques sont celles les moins récoltées et analysées en interne.

**Les attentes** vis à vis de l'observatoire de suivi de l'état des zones humides et des indicateurs associés sont, du point de vue des répondants à l'enquête, principalement des protocoles standardisés ainsi que des résultats d'analyses permettant une meilleure interprétation des données recueillies. La demande de protocoles porte principalement sur des bio-indicateurs et l'hydrologie. Ces protocoles et résultats permettraient de suivre l'évolution du fonctionnement et de l'état de conservation des zones humides.

Les données issues de l'observatoire de suivi de l'état des zones humides seraient principalement utilisées par les gestionnaires de zones humides comme aide à la décision d'orientation de gestion ainsi que pour leur évaluation mais aussi afin de sensibiliser un large public (élus, grand public...). L'échelle des données la plus appropriée dans ces cas serait le bassin versant. »

.

Laurent Vienne demande que des précisions soient apportées sur le point « souhait de données à l'échelle d'un bassin versant ». Cette remarque est faite afin de comprendre s'il s'agit d'une demande pour disposer de données « digérées » à l'échelle du bassin versant sur la base de ce que les maîtres d'ouvrage fournissent où parce qu'ils jugent les données absentes.

Précision après lecture du questionnaire : Les données de l'observatoire lorsqu'elles seront utilisées, par les gestionnaires dans le cadre d'un suivi des zones humides seront demandées le plus souvent à l'échelle du bassin versant (53 %). Telle que la question a été posée dans le questionnaire, nous ne pouvons répondre à la remarque de Laurent Vienne.

Pascal Danneels soulève aussi le besoin sur un retour sur les données abiotiques et principalement sur l'aspect hydrologique.

Gilbert Miossec : il faut aider à développer des outils pour visualiser l'évolution d'unité fonctionnelle sur un pas de temps court. Cela pose la question de la définition de l'unité fonctionnelle.

Brigitte Ruaux : L'hétérogénéité des unités fonctionnelles aura un impact sur l'échantillonnage de l'indicateur. Car mettre en œuvre des protocoles sur des sites d'échelles très différentes pose des questions méthodologiques et statistiques.

Pour que les données issues d'un indicateur puissent être utilisées à différentes échelles (zone de travaux, bassin versant, territoire de l'agence), son protocole ainsi que les mode de calculs de l'indicateur doivent être standardisés. L'agrégation de données ne peut être réalisées que si celles-ci ont été récoltées de la même façon (même mode opératoire).

Laurent Vienne : L'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur ce sujet se positionne dans un cadre des contrats territoriaux avec un objectif Eau/DCE et avec une demande sur des indicateurs de travaux appliqués sur des temps courts.

Frédéric Breton : Les Maîtres d'ouvrages souhaitent des éléments concrets, simples et pratiques notamment en choisissant des indicateurs standardisés et pratiques parmi un catalogue disponible et en fonction de la zone humide.

Laurent Vienne : Sur des questions liées à l'hydrologie, souvent sous-traitées, les gestionnaires se posent comme question : Qu'est-ce qu'il est possible de faire en régie ?

Frédéric Breton : En tant que gestionnaire, en fonction d'un indicateur et de son protocole, on peut estimer la faisabilité de réalisation en régie/en sous-traitance.

On pourrait développer des outils d'évaluation financière de ce type de prestation.

- **Indicateurs : conclusions des groupes de travail**

Présentation par Brigitte Ruaux de la synthèse des travaux pour les 3 groupes de travail abiotique, flore et faune

Rappel des conclusions générales des groupes :

*Tous les indicateurs, Mallette ou BaO, ont été analysés :*

- *Les indicateurs issus de RhoMéO ont pour objectif un suivi de l'état fonctionnel d'une zone humide => pour un suivi travaux les protocoles et analyses doivent être revus/adaptés*
- *Les indicateurs (descripteurs) de la Mallette nécessitent de mettre en place des protocoles et analyses standardisés*
- *Sur un site : un indicateur ne peut pas être utilisé seul*
- *La mutualisation entre bassin est privilégiée :*
  - *Les indicateurs communs aux autres bassins sont privilégiés*
  - *Les fiches de terrain doivent être au maximum mutualisées*
- *Des formations aussi bien sur les protocoles (mise en œuvre, biais, ...) que spécifiques aux groupes peu connus sont nécessaires*

Laurent Vienne pose la question si l'indicateur trophique peut répondre seul à la question de l'évolution de l'état et/ou de l'évaluation d'atteinte des objectifs fixés lors de réalisation de travaux ?

Loïc Anras, réponse de par mail au 16/12/2014 : [Effectivement l'indicateur ambitionne de pouvoir répondre aux questions relatives aux suivis-travaux.](#)

L'indicateur peut en réalité être employé à plusieurs échelles de temps : la « surveillance chronique » (qui rend compte de la conformité ou l'écart à des patrons naturels ou connus), les « suivis » en relation avec des actes de gestion (à des pas de temps plus resserrés et limité dans le temps), et pour la « détection » dans les systèmes d'alerte (possibilité d'anticiper l'apparition de cyanobactéries notamment).

Diverses manips de recherches fondamentales dans les deux ans à venir, menées par l'université de la Rochelle, sous tutelle du comité scientifique du projet, viendront conforter son utilité pour répondre à ces besoins. L'utilisation principale testée en rapport avec les CTMA :

- « Suivi » à court terme avant et après travaux, pour estimer à quel moment et à quel hauteur les gains qualitatifs apparaissent. C'est en réalité une façon de suivre la résilience d'un milieu soumis à un stress, et dont on suppose que l'entretien va amener un gain fonctionnel à court et moyen terme. Il n'est pas évident qu'à terme nous recommandions de l'utiliser comme tel. En effet quand nous aurons appris comment réagit le milieu après des travaux ou des altérations au nitrates par exemple, nous proposerons une méthode pour qu'un minimum de prélèvements en rende compte. Malgré le bon caractère intégrateur de l'outil, je trouverais quand même dommage de se passer de paramètres complémentaires

facilement observables comme ceux préconisés dans la boîte à outil FMA (niveau d'eau et de vase, suivis de manœuvres d'ouvrages...), pour affiner les diagnostics.

- La « détection » et le diagnostic d'altérations chroniques ou ponctuelles, pouvant motiver une intervention des gestion ou d'entretien.

La « surveillance chronique » sera mise en œuvre pendant trois ans chez divers partenaires ayant en routine des dispositifs de surveillance à différentes échelles (de quelques centaines à plusieurs dizaines de milliers d'Ha), afin de tester l'influence éventuelle de facteurs d'ensoleillement et de température.

Nous misons sur ses propriétés de « couteau suisse » grâce à sa sensibilité et sa capacité d'intégration, pour présenter une utilité plus évidente que ce que la simple physico-chimie renseigne actuellement.

#### Groupe abiotique :

Abiotique :

- **12 « indicateurs » discutés**
- **Les 6 indicateurs retenus :**
  - **Niveau d'humidité du sol - Pédologie** : indicateur simple et facile à mettre en œuvre, pas ou très peu de changement à apporter (voir avis d'expert)
  - **Dynamique hydrologique de la nappe - substances humiques** : recherche d'avis d'experts sur la faisabilité des analyses et interprétation
  - **Vulnérabilité à l'eutrophisation – Phosphore** : recherche d'avis d'experts sur interprétation
  - **Dynamique hydrologique de la nappe (piézomètre)** : cet indicateur doit être testé sur tous les types de zh, voir si couplage possible avec des données pluviométriques
  - **Physicochimie** : question de salinité en zh, voir pour possibilité d'un indicateur national sur les masses d'eau côtières
  - **Fonctionnalité d'un Réseau de mare** : rédaction d'une fiche de présentation par le CEN Basse Normandie avant discussion plus approfondie en groupe de travail
- **État d'opérationnalité très différent entre indicateurs**

Physico-chimie :

Gilbert Miossec fait le constat qu'un certain nombre de démarches en cours excluent les milieux de la bande côtière.

Frédéric Breton pose la question si les compétences au FMA permettraient de développer ce type d'indicateur physico-chimique.

Faut-il intégrer cette démarche nationale dans les perspectives 2015 avec l'appui de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ?

Gilbert Miossec : Loïc Anras a souhaité que l'indicateur trophique soit bien intégré dans les indicateurs retenus.

Brigitte Ruaux : L'indicateur trophique fait bien partie des indicateurs retenus mais celui-ci est en cours de test, de consolidation et de validation par le FMA. Il ne sera donc pas discuté au sein des groupes de travail.

Laurent Vienne rappelle que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ne finance pas le réseau pour du réseau qu'il soit biotiques ou physico-chimiques.

Il questionne sur le choix des indicateurs retenus (mares...) alors qu'il lui semblait que la grille multicritère de la mallette avait déjà inclus le croisement avec RhoMéO.

Le FMA confirme et remet le travail de pertinence réalisé par Loïc Anras. Gilbert Miossec précise que Loïc Anras a fait, à sa demande, une analyse sur les indicateurs retenus lors des groupes de travail. Il indique que pour lui, ceux qui concernent les travaux et l'état de conservation des zones humides n'ont pas tous été retenus.

Cette note a été transmise au CEN Centre sans les commentaires de Loïc ANRAS. (voir en fin ce CR)

Brigitte Ruaux rappelle que Loïc Anras était présent lors des réunions des groupes de travail dont le FMA est un des participants. L'analyse de pertinence sur les indicateurs aurait pu éclairer les débats lors des réunions. Le choix des indicateurs a été réalisé collégialement en rappelant au début des séances de travail et chaque fois que nécessaire les deux objectifs fixés par l'observatoire et validé lors du premier COPIL (juin 2014).

#### Habitats/Flore

- **12 « indicateurs » discutés**
- **Les 6 indicateurs retenus :**
  - **Indices floristiques d'engorgement, Indice floristique de fertilité du sol, Indice de qualité floristique** (3 indicateurs basés sur les mêmes relevés floristiques) : des précisions sont nécessaires sur les protocoles; expertise et tests des CBN pour les listes de références et les calculs des indices. L'indice de qualité floristique (108) est le plus discuté.
  - **Suivi des communautés végétales** : l'indicateur (objectif, protocole, analyse) est à créer. Voir en fonction du temps disponible et du développement des indices floristiques.
  - **Indicateur « aquatique »** : développement suite à vérification de prise en compte ou non du compartiment aquatique dans les relevés pour les indices floristiques (expertise des listes floristique par CBN). Intégration des EEE aquatiques dans cet indicateur.
  - **Suivi des Bryophytes** : approfondir cet indicateur vis-à-vis de son intérêt au niveau des habitats de sources/ résurgence voir masses d'eau souterraines. Nécessité d'une formation préalable pour un groupe encore peu connu.
- **État d'opérationnalité très différents entre indicateurs :**
  - 3 indicateurs opérationnels pour le suivi de l'état de conservation
  - 2 indicateurs à créer en fonction de l'opérationnalité des 3 premiers
  - 1 indicateur spécifique à quelques types de zh (tourbières, sources)

Des échanges ont lieu sur la question du suivi des Bryophytes sur l'aspect opérationnel, et sur le fait que cela soit transposable à l'ensemble des zones humides.

Gilbert Miossec précise que Loïc Anras a fait, à sa demande, une analyse sur les indicateurs retenus lors des groupes de travail. Il indique que pour lui, ceux qui concernent les travaux et l'état de conservation des zones humides n'ont pas tous été retenus. Cette note sera transmise au Cen, note accompagnée des commentaires de Loïc ANRAS.

Laurent Vienne : Les pistes de travail sont l'établissement d'un bilan évaluatif du Contrat Territorial avec l'obligation de mettre en œuvre des indicateurs en fonction des questions posées.

Frédéric Breton : L'étude de préfiguration présentée en séance, est la construction des discussions en groupe de travail. Elle répond à cet état d'esprit. Ce travail est en cours de validation et de discussion.

## Faune

- **14 « indicateurs » discutés et 3 propositions**
- **6 groupes supports d'indicateurs retenus :**
  - **Intégrité du peuplement d'amphibiens** : le choix entre les protocoles POPAMPHIBIEN ou RhoMéO reste à faire. De plus les listes des taxons et de leurs répartitions sont à caler.
  - **Intégrité du peuplement d'odonates** : voir la comparaison entre STELI et RhoMéO réalisée par le Gretia. Un travail sur le protocole est aussi à réaliser et donc sur l'analyse des données. Des contacts sont à prendre auprès d'experts (SFO, PNA, PRA pour mettre en place les listes taxonomiques).
  - **Dynamique sédimentaire ; Humidité du milieu - Orthoptères** : le protocole des indicateurs présentés est à approfondir. L'indicateur d'Humidité du milieu semble moins pertinent => à tester avant un développement plus large. Un travail important est à réaliser pour mettre en place la liste de référence. Des experts/référents régionaux sont nécessaires...
  - **Intégrité du peuplement de Coléoptères aquatiques** (indicateur mare) : Le suivi de cet indicateur est à définir en fonction de son développement ou non sur SeinO. Un échantillonnage restreint sur la Loire est à envisager.
  - **Suivi de l'avifaune** : la possibilité de mettre en place un indicateur oiseaux est à explorer. Pour cela, une note de présentation doit être rédigée pour discussion au sein du groupe.
  - **Suivi rhopalocères** : se renseigner sur le protocole mis en place lors de l'étude RhoMéO et voir sa pertinence au niveau des suivis de travaux
- **État d'opérationnalité très différents entre indicateurs :**
  - Les amphibiens peuvent être opérationnel rapidement pour un suivi de l'état des zones humides
  - Après calage des protocoles, les indicateurs Odonates et Orthoptères nécessitent un important travail de mise en place des listes taxonomiques de références
  - L'indicateur « Coléoptères aquatiques » doit être finalisé
  - L'indicateur avifaune a seulement été évoqué. S'il est retenu, il doit être créé et testé.

## Discussion :

Brigitte Ruaux : (au sujet de l'indicateur « Coléoptères Aquatiques ») : Cet indicateur n'est pas conservé sur SeinO. Après analyse plus approfondie en groupe de travail et au vu des discussions en COPIL, son développement sur la Loire ne pourra au mieux qu'être très restreint.

Laurent Vienne : L'Agence de l'eau Loire-Bretagne ne finance pas d'inventaires sur la biodiversité.

Frédéric Breton : Les groupes taxonomiques sont des supports aux indicateurs biotiques. Ceux retenus sont à priori de bon indicateurs de fonctionnement des milieux humides.

Brigitte Ruaux : Pour les indicateurs où des protocoles sont actuellement proposés, ceux-ci ne sont pas des inventaires exhaustifs des peuplements. Ils sont calibrés (échantillonnage, méthode et temps d'inventaire) afin de permettre le calcul des indicateurs dans un souci de temps et coûts minimums et suffisants pour répondre aux objectifs d'indication de bon état. Actuellement, la calibration de ses indicateurs n'est pas suffisante pour l'objectif de suivi de travaux.

Laurent Vienne formule des remarques générales sur les indicateurs basés sur la faune et la flore : Il a du mal à se retrouver par rapport à la mission de préfiguration acceptée par l'AELB suite à la demande du projet national d'analyser sur chaque bassin ce qui peut être adapté pour répondre à un double objectif. De son point de vue, l'objectif était de renforcer les critères de la mallette et

compléter la grille de choix d'indicateurs si un indicateur s'avérait indispensable pour la demande du national d'évaluer à 4/5 ans l'état de conservation des zones humides pour répondre à la commande de disposer d'un socle commun d'indicateurs.

Cela met en lumière ce qui a été discuté et déjà rappelé au national : l'AELB intervient dans le cadre de son outil territorial « le contrat territorial » et a développé la mallette d'indicateurs avec la région Pays de la Loire pour fournir aux opérateurs la possibilité d'évaluer leurs travaux. En parallèle, l'indicateur trophique en cours de validation permettra de disposer sur les zones humides non qualifiées en Masse d'Eau d'un indicateur pour un rapportage type DCE. En complément, Laurent Vienne indique qu'un travail est en cours à la demande de l'AELB, de fournir systématiquement un bilan évaluatif du Contrat Territorial. Ce bilan reposera sur des questions évaluatives obligatoires et facultatives.

L'ensemble des éléments ci-dessus, ont amené Laurent Vienne à rappeler que l'AELB ne financera pas les nombreux inventaires « biodiversité » car le « fond de commerce » de l'AELB est bien une entrée eau dans les Contrats territoriaux et qu'elle n'intervient pas en dehors de ce cadre ou des réseaux de suivis prioritaires DCE en lien avec le SIE.

- **Orientations pour l'année 2015**

Poursuite du travail en groupes thématiques

- Groupe Abiotique
- Groupe Habitat-Flore
- Groupe Faune divisé en sous-groupes taxonomiques (Amphibiens, Odonates, Orthoptères, Rhopalocères, Avifaune, ...)

BR : le nombre de sous-groupe Faune n'est actuellement pas fixé.

- Au sein de chaque groupe une **personne référent** « désignée », personne en charge des discussions techniques, de contacter les experts et les membres du groupe
- Travail principalement par mails, réunions téléphoniques, Skype, Une ou deux réunions physiques pour acter les choix et les avancées de chaque groupe. Moment clef d'information des autres groupes sur les indicateurs choisis.

Objectifs des groupes de travail pour 2015:

- **Typologie des zones humides** : clore le travail en cours de définition des types retenus sur le bassin de la Loire.

Seules les zones humides d'eau douce seront échantillonnées : sur le bassin de la Loire trop peu de zones humides saumâtres à échantillonner → Nous conservons comme territoire d'action le bassin de la Loire et ses affluents ?

Laurent Vienne : L'indicateur abiotique (physico-chimie) nécessite de travailler à l'échelle de l'Agence car les milieux présents sur le bassin de la Loire est trop restreint.

L'échelle de l'Agence se justifie pleinement sur ce point.

Compte tenu de l'importance de la façade littorale de l'AELB et compte tenu de la demande d'indicateur « salé », le choix de considérer l'estuaire se justifie.

- **Définir les indicateurs choisis** : Objectifs, Protocoles notamment listes de référence, Analyse et Interprétation.

Peu d'indicateurs peuvent répondre aux deux objectifs de l'observatoire sans modification → Nécessité de travailler en parallèle pour atteindre les 2 objectifs

- **Tests des indicateurs** : la modification des indicateurs rend nécessaire leur validation sur le terrain → Des sites de validation sont-ils envisageables ?

Frédéric Breton : Nécessité de tester la robustesse et la faisabilité des protocoles construits.

#### Choix des sites de validation des indicateurs

- Critères potentiels de répartition des sites : hydro-écorégions et typologie des zones humides
- Statistique : un minimum de 10 sites par « type » est nécessaire pour valider chaque indicateur

Laurent Vienne se pose à ce niveau la question de la commande initiale « étude one shot » afin de disposer d'une photo mais aucunement l'AELB envisageait une suite avec financement de sites pilotes et de réseaux de suivis.

Brigitte Ruaux : Ici est abordé seulement le choix de sites de **validation**. Ces sites permettraient de valider la faisabilité à un coût acceptable et l'opérationnalité des indicateurs. Il n'est aucunement question de sites formant un réseau de suivi.

#### Gestion des données

- La gestion des données doit être abordée dès 2015
- Une interface de saisie comme un base de gestion de données est nécessaire
- Discussion au niveau national pour une mutualisation possible voir les possibilités de cohérence temporelle
- Voir lien avec le national et les autres bassins dont SeinO et le FMA qui est en charge de la mise en place de la Base de Données sur ce projet.

Laurent Vienne demande et rappelle le rôle du FMA. FMA qui est financé par l'AELB pour son rôle de bancarisation notamment dans le cadre d'inventaire de zones humides et de la Mallette.

Gilbert Miossec : Le travail de bancarisation par le FMA pour le bassin de la Loire est prévu en 2015. Un travail au niveau du bassin et aussi au niveau national doit être mené. Il est nécessaire d'intégrer les autres démarches et autres politiques.

Laurent Vienne : Il est nécessaire d'intégrer l'ONEMA et le dispositif SIE lors des réflexions sur la bancarisation.

#### **Calendrier prévisionnel**

- **Fin 2014** : Avancé sur la typologie des zh, « désignation » des référents par groupe de travail  
-> Rapport d'activité, clôture de la phase 2014.
- **Premier semestre 2015** : Finalisation des indicateurs retenus pour les indicateur de suivi de l'état des sites et indicateurs de suivi de travaux
- **Second semestre 2015** : Choix des sites de validation, Schéma de bancarisation des données, débiter les tests des indicateurs
- **Tout au long de l'année** :
  - Lien avec les démarches autres bassins, nationale et régionales
  - Communication autour du projet

#### Discussion financière sur le projet 2015

Frédéric Breton : Sur le projet, le FMA souhaite-t-il être prestataire du Cen ? ou le FMA intègre ses financements en direct auprès de l'AELB ? La question est posée aussi sur le côté pratique.

Gilbert Miossec : Sur 2014, le FMA est intervenu dans le cadre de l'assistance auprès de l'AELB, pour 2015 : les 2 positionnements sont possibles.

Frédéric Breton : Dans un souci de cohérence inter-bassin (notamment avec SeinO) et de mutualisation, il est évident que le travail de bancarisation soit confié au FMA.

Gilbert Miossec : Le FMA peut assurer la bancarisation, comme fait sur le programme SeinO. Il peut aussi créer le site internet du projet sur le Loire.

Frédéric Breton : Après discussion avec F. Blanchet (FMA) et en interne au CEN Centre, il a été choisi que la création du site internet dédié au projet sera réalisé en interne.

Gilbert Miossec : Le FMA est en capacité de créer un site internet (par exemple pour SeinO) mais ce travail n'est pas leur cœur de métier.

Laurent Vienne : L'étude de préfiguration était prévue en 2014, sur 8 mois avec une forte attente vis à vis du projet national. La nécessité d'une seconde étape, doit être argumentée en mettant en avant la complémentarité du projet avec les outils existants, notamment la Mallette.

Frédéric Breton : En comparaison avec SeinO, l'étude de préfiguration a duré de 18 mois. Au titre du plan Loire, le FEDER Loire est intéressé pour accompagner ce projet.

Laurent Vienne : Il faut voir sur le repositionnement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur l'étude ainsi que l'emboîtement du projet avec les projets en cours notamment ceux de la Région Pays de la Loire.

Frédéric Breton : Le travail actuel a permis de capitaliser les travaux conduits sur les indicateurs par la BaO et la Mallette. C'est un travail entre une logique de suivi de travaux et d'évaluation du bon Etat au sens DCE. Une difficulté de robustesse des indicateurs persiste. L'objectif est de livrer des indicateurs clé-en-main permettant l'évaluation notamment de suivi de travaux.

Laurent Vienne : Il faut apporter la meilleure réponse à des choix des gestionnaires sur les questions des suivis travaux et des suivis de l'état de conservation.

Stéphanie Hudin réexplique le positionnement entre le national et les bassins. Le national a pour objectif la gouvernance, la mutualisation et la bancarisation. Les bassins ont pour ambition de développer les indicateurs, de tester leur robustesse et leur développement auprès des gestionnaires.

Gilbert Miossec : Ces actions permettraient au bassin de disposer de ses outils pour la mise en œuvre de sa politique. Mais cela nécessite aussi d'avoir des outils en commun inter-bassins.

Frédéric Breton : Le projet d'observatoire ZH intègre des compartiments que la Mallette n'aborde pas : les têtes de bassins, les tourbières et une partie des thématiques des milieux alluviaux.

Laurent Vienne souhaite la production d'une page de synthèse avec un argumentaire reprenant les points ci-dessus. La note de synthèse doit expliquer le pourquoi du comment et de la nécessité d'une seconde phase en adéquation avec le travail sur la Mallette et la demande du ministère (Life gouvernance).

Laurent Vienne précise que le travail se poursuit sur la Mallette avec la région Pays de la Loire et le FMA. En début d'année, ce travail ainsi que l'étude R&D sur le développement de l'indicateur trophique devrait être présenté pour demande de financement auprès de l'AELB.

Échanges sur le nom donné au projet : **Appel à idées.**

Brigitte Ruaux : Proposition de nom de la part des participants au COPIL avant le 28 novembre.  
Vote doodle sur les propositions.

### **Synthèses :**

- La territoire de travail est principalement le bassin de la Loire, le manque d'indicateurs notamment sur les milieux saumâtres, marais... rend opportun l'élargissement du territoire d'action sur ces questions.

- Produire une page de synthèse, avec des argumentaires sur la logique développée dans le cadre de l'observatoire. Un objectif de capitalisation des documents déjà produit...

- Définition du budget pour le projet 2015

- Précision sur les indicateurs notés non retenus dans les compte rendus des groupes de travail. Les indicateurs « Niveau trophique de l'eau » et « Caractérisation du peuplement piscicoles », ont été notés non retenus car en cours de développement par le FMA. Ceux-ci poursuivant les mêmes objectifs que le projet seront ajoutés à la Mallette à Outils bassin de la Loire, lorsque les indicateurs seront opérationnels.

- Appel à idées : proposition de nom pour le projet de la part des participants au COPIL avant le 5 décembre. Semaine du 8 au 12 décembre vote des membres du COPIL.

**Fait le 24 novembre 2014,  
A Orléans**